



## La scolarité obligatoire de 3 à 18 ans bientôt expérimentée en Outre-Mer

La scolarité obligatoire de 3 ans à 18 ans devrait être expérimentée dans l'Outre-Mer, à la rentrée 2018. Mais cette extension de la scolarité sera-t-elle facile à mettre en oeuvre? Depuis septembre et l'Université PS de l'Engagement de Lomme, Najat Vallaud-Belkacem, qui souhaite rester ministre de l'Education nationale en cas de victoire de Benoît Hamon à l'élection présidentielle, défend activement l'une de ses mesures fétiches : la scolarité obligatoire de 3 ans à 18 ans. Cette idée devrait bientôt être testée dans les DROM (départements et régions d'Outre-Mer). Un projet de loi pour une expérimentation en Outre-Mer a ainsi été adopté par le Parlement, le 14 février 2017. « Réduire les déterminismes sociaux » « A compter de la rentrée scolaire de 2018, et à titre expérimental pour une durée n'excédant pas 3 ans, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte et à La Réunion, le gouvernement pourra rendre l'instruction obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre 3 ans et 18 ans, dès lors que ceux-ci ne disposent ni d'un emploi ni d'un diplôme de l'enseignement secondaire », peut-on lire dans l'article 3 de cette proposition de loi sur « l'égalité réelle outre-mer ». Dans un communiqué, Najat Vallaud-Belkacem « se réjouit » de l'adoption de ce projet de loi. Pour la ministre, il s'agit d'une mesure essentielle pour réduire le nombre de décrocheurs scolaires, en « augmentant le niveau de qualification de la jeunesse » et en « réduisant les déterminismes sociaux, notamment dans les territoires ultra-marins, particulièrement touchés par le décrochage. » Selon le ministère de l'Education nationale, la tranche d'âge des 16-18 ans « représente environ 45% des abandons scolaires, et à cet âge, les jeunes sortent la plupart du temps sans diplôme ni qualification ». Une extension jusqu'à 18 ans qui « ne va pas de soi » ? L'extension jusqu'à 18 ans ne devrait toutefois pas être simple à mettre en oeuvre, si l'on en croit Claude Lelièvre, historien de l'éducation. Pour lui, si la scolarité obligatoire à partir de 3 ans ne « pose pas de problème », il n'en « ira pas de même » pour les plus de 16 ans. En effet, écrit-il sur son blog, « un pourcentage non négligeable d'entre eux ne sont pas du tout scolarisés ». Et de rappeler qu'en 2015, le taux de scolarisation des élèves âgés de 17 ans était de 91,6 %, mais que celui des jeunes de 18 ans n'était que de 77,5 % (chiffres Insee). Étendre la scolarité obligatoire à 18 ans signifierait l'accueil d'un nombre important de jeunes en plus – 110 000 sortent du système scolaire tous les ans, et selon l'Education nationale, si cette mesure était appliquée, 80 000 décrocheurs de 16 à 18 ans devraient retourner à l'école, ce qui nécessiterait la création de « 5000 à 7000 postes d'enseignants supplémentaires ». Najat Vallaud-Belkacem ne nie pas que « cela coûtera de l'argent », mais estime que chaque élève décrocheur coûte 230 000 euros aux pouvoirs publics. Selon iTélé, la scolarisation de 3 à 18 ans représenterait environ 1 milliard d'euros. Ailleurs en Europe, une scolarité obligatoire « à temps partiel » « Plusieurs États européens ont déjà étendu l'obligation de formation des élèves jusqu'à 18 ans, en accompagnant cette mesure de divers dispositifs (Pays-Bas, Angleterre, Belgique, Irlande) », écrit le ministère de l'Education nationale. Quels sont ces dispositifs? Selon la Depp, il s'agit en fait d'une « phase de scolarité obligatoire à temps partiel ». Les jeunes suivent un programme de formation professionnelle (qui s'étend sur 2 ou 3 ans), et ont le choix entre « rester en éducation à temps plein », préparer un « diplôme d'apprenti », ou « jumeler leur scolarité à temps partiel avec une activité professionnelle ou un service civique ».